

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 12/241 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DE LA REPARTITION DES CREDITS PAR AXES DU PROGRAMME TOP UP CTC DE 2012

---

#### SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012

L'An deux mille douze et le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MERMET Valérie, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
M. CASTELLI Yannick à M. NICOLAI Marc-Antoine  
M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France  
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à Mme HOUEMER Marie-Paule  
M. FEDERICI Balthazar à M. ORSUCCI Jean-Charles  
Mme FEDI Marie- Jeanne à M. BUCCHINI Dominique  
Mme NIELLINI Annonciade à Mme VALENTINI Marie-Hélène  
Mme RISTERUCCI Josette à Mme BIANCARELLI Viviane  
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme GRIMALDI Stéphanie  
M. SANTINI Ange à M. SINDALI Antoine  
M. STEFANI Michel à M. BASTELICA Etienne  
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et M.**

ANGELINI Jean-Christophe, COLONNA Christine, MARTELLI Benoîte.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** la délibération n° 11/323 AC de l'Assemblée de Corse du 15 décembre 2011 portant adoption du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'année 2012,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**DECIDE** de modifier la répartition des crédits du programme 2313I « TOP UP - CTC » - Opération 2313C0001, conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 décembre 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXES**

<b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b>
--

**OBJET : Redéploiement des fonds entre axes du programme 2313I « TOP UP CTC 2012 » - ODARC**

Dans le cadre du budget primitif pour 2012, l'ODARC avait réparti les fonds de ce programme selon la répartition suivante :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	6 850 000 €
Axe 2	Amélioration de l'Environnement et de l'Espace Rural	408 000 €
Axe 3	Qualité de la Vie en Milieu Rural et Diversification de l'Economie Rurale	3 173 000 €
Axe 4	Mise en Œuvre de l'Approche Leader	- €
Axe 5	Fonds de Garantie et de Financement	- €
<b>TOTAL</b>		<b>10 431 000 €</b>

L'ODARC demande un redéploiement d'un million d'euros de l'axe 3 vers l'axe 2 au titre du programme « Top up CTC 2012 ».

Ce transfert s'effectue au regard des besoins de consommation actualisés, et des contraintes liées aux programmations pluriannuelles.

Le tableau synoptique ci-après permet de détailler les virements :

AXE 3	montants		AXE 2			
	mesure débitrice		mesure créditrice			
	312	-1 000 000 €		226	212 000 €	
				214	788 000 €	

Concernant le dispositif 226 b «Défense des Forêts contre les Incendies », un besoin de financement supplémentaire de 212 000 € a été sollicité par le service instructeur au regard des enjeux forêt.

Quant à la mesure 214 « Mesures Agroenvironnementales », afin de pallier la problématique liée à la transition entre les programmations 2007-2013 et 2014-2020, il est demandé de l'abonder pour un montant de 788 000 €.

Il s'agit de pouvoir continuer à proposer aux primo demandeurs un engagement sur 5 ans, principalement à ceux relevant de la filière Agriculture Biologique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

**ANNEXE**

La nouvelle répartition des crédits du programme 2313I TOP UP - CTC pour 2012 s'établit ainsi :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	6 850 000 €
Axe 2	Amélioration de l'Environnement et de l'Espace Rural	1 408 000 €
Axe 3	Qualité de la Vie en Milieu Rural et Diversification de l'Economie Rurale	2 173 000 €
Axe 4	Mise en Œuvre de l'Approche Leader	- €
Axe 5	Fonds de Garantie et de Financement	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>10 431 000 €</b>